

ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND MONTAUBAN

CLASSEMENT EN CATEGORIE 1 – DESTINATION EXCELLENCE

2023 – 2028

L'Office de tourisme du Grand Montauban appartient au réseau « Offices de Tourisme de France ».

Il s'engage à :

- Mettre à disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessible.
- Faciliter vos démarches. Vous offrir du mobilier pour s'asseoir.
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en deux langues étrangères au moins.
- Vous offrir l'accès libre au Wifi.
- Etre ouvert au moins 305 jours par an, samedi et dimanche inclus en période touristique.
- Répondre toute l'année à vos courriers.
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant au moins deux langues étrangères.
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans, guides touristiques au support papier.
- Vous donnez accès à son site internet trilingue dédié et adapté à la consultation via des supports embarqués.
- Diffuser son information touristique également sur papier traduite au moins en deux langues étrangères relative :
 - A tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le niveau de classement ;
 - Aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
 - Aux événements et animations ; Mettre à jour annuellement son information touristique.
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgences.
- Présenter toute l'offre qualifiée de sa zone d'intervention pour toutes les clientèles.
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.
- Proposer un service d'information touristique intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, téléphonie mobile, géolocalisation).
- Respecter les exigences de la marque Qualité Tourisme. Mettre à votre disposition un conseiller en séjour.
- Garantir La fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.